



TRADUCTEUR.RICE

FICHE MÉTIER

DESCRIPTION : L'activité de traduction consiste en la transposition d'un texte écrit en langue étrangère, vers sa langue maternelle.

EN QUOI ÇA CONSISTE ?

Généralement, le.a traducteur.rice est spécialisé.e dans un domaine qui peut être d'ordre scientifique, juridique, technique... mais il.elle peut aussi décider de se consacrer à la traduction d'œuvres littéraires.

La traduction doit prendre un certain nombre de paramètres en considération, tels que le public cible ou le contexte social et culturel, et nécessite donc un vrai travail de recherche. Un.e traducteur.rice peut également être sollicité.e pour la révision du travail de traduction d'une personne tierce.

QUEL PROFIL ?

Le.a traducteur.rice doit être curieux.se et intéressé.e à de nombreux domaines. De larges connaissances en langues étrangères sont indispensables pour exercer ce métier, mais il faut aussi avoir une aisance rédactionnelle et maîtriser parfaitement sa langue maternelle afin de restituer le plus fidèlement possible l'essence même d'un texte.

QUELLE FORMATION ?

Master de traduction :

- De plus en plus d'universités proposent des masters de traduction spécifiques à un ou plusieurs domaines en particulier
- La ré-orientation est toujours possible ! Un.e juriste peut tout à fait reprendre des études de traduction et se consacrer à la traduction jurée ou juridique, par exemple.

INFORMATIONS PRATIQUES

La plupart des traducteur.rice.s exercent le statut d'indépendant.e. Quelques-un.e.s sont salariés d'une entreprise privée (agences de traduction) et de rares postes sont offerts dans les organisations publiques (recrutement sur concours). L'exercice d'une profession mixte est très fréquent en traduction, associant à la fois une activité principale à un autre domaine de compétence (communication, journalisme...).